



# COMMISSION FUTSAL

## Procès-Verbal n° 3

Réunion du : **Mardi 26 Octobre 2021**

Présidence : **M. Patrick FAUTRAD**

Secrétaire : **Mme Béatrice MONNIER**

Présents : **Mme Cathy DARDON – MM. Grégory HANNOT – Christophe JOLY  
- Franck LECAER - Jean Charles PRUVOST**

Assiste à la réunion **M. André VITIELLO (Secrétaire Général)**

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var



**Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district**

**A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 72 heures)**



## ORDRE DU JOUR

- Information
- Traitement du courrier

## INFORMATION CHAMPIONNAT D2

A la suite du forfait général de l'équipe de MAESTRAL en D2 Futsal, la Commission a refait un championnat en 2 phases Aller-Retour.

## CORRESPONDANCES

**HIBOU ACADEMIE du 25.10.2021** : concernant le planning des rencontres des 10.11.2021 et 15.12.2021.

**MAIRIE DE ROCBARON du 21.10.2021** : concernant le gymnase de Rocbaron qui sera indisponible à compter du samedi 23.10.2021 durant 2 semaines.

**CSK VAL DES ROUGIERES du 21.10.2021** : transmet le planning des rencontres des 1<sup>er</sup> et 8 novembre 2021, du 24 janvier et 14 février 2022.

**BRIGNOLES FUTSAL du 21.10.2021** : concernant le nouveau calendrier.

**LES ARCS du 19.10.2021** : concernant le report de la rencontre LES ARCS / TOULON AVENIR du 19.10.2021. Cette rencontre est reportée au 26.10.2021 à 20h50.

**FREJUS FUTSAL du 18.10.2021** : informant du report de leur rencontre U15 Futsal le 06.11.2021 à 13h15 au gymnase Auzereau.

**ST MAX FUTSAL** : concernant la rencontre U15 Futsal du samedi 30.10.2021 au gymnase H. Matisse de St Maximin.

**MULTISPORTS SEYNOIS** : engagement d'une équipe Futsal Féminin Seniors.



## District du Var de Football



**FREJUS FUTSAL** : demandant le report de la rencontre U18 Futsal FREJUS FUTSAL / TOULON AVENIR le samedi 06.11.2021 à 14h30 au gymnase Auzereau.

**ISSOLE FUTSAL du 08.10.2021** : concernant le planning des rencontres.

---

*Prochaine réunion  
Mardi 2 Novembre 2021*

Le Président : Patrick FAUTRAD  
La Secrétaire : Béatrice MONNIER